



affiché le 18/12/24

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE
N° 2024 / 226**

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 26

Présents : 21

Exprimés : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 10 décembre 2024.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Gaëlle BENOIT, Chantal PRIEUR (adjoints), Bahya BAILICHE, Michel DROUVILLE, Gilles BARJOU, Philippe GERTNER Jeanine, CALCIO GAUDINO, Marie-Laure BOIZOT, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Silvia LARRANDART, Dominique AGUILAR, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Bernard CLEMENT, Jocelyne PION.

Absents : Lucas MANUEL, Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Gilles BARJOU.

Nomenclature @CTES : commande publique / Autres types de contrats

TOURISME

CONVENTION AVEC LA SPL OFFICE DE TOURISME CHABLIS, CURE YONNE ET TONNERROIS POUR LA POSE DE PLAQUES « PATRIMOINE »

- Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que la municipalité souhaite répondre favorablement à la sollicitation de la SPL Office de tourisme Chablis, Cure Yonne et Tonnerrois pour l'apposition de plaques sur certains sites patrimoniaux ;
- Considérant que la SPL Office de tourisme Chablis, Cure Yonne et Tonnerrois a retenu 5 sites ;
- Considérant le projet de convention en annexe ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide	Pour : 23
	Contre : 0
	Abstention : 0

- D'autoriser le Maire, ou son représentant ayant délégation, à signer la convention « plaque patrimoine », ainsi que tout avenant ;
- De dire que la pose de ces plaques se fait en accord avec les prescriptions de la DRAC.



Pour extrait conforme,
Cédric CLECH,
Maire de Tonnerre